



Association agréée  
pour la protection  
de l'environnement

Sources et rivières

du

L I M O U S I N

# Bulletin

# SOURCES

n°19 / Mars 2017

## Assemblée Générale 2017

### Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : L'environnement dans la campagne présidentielle
- **Ruisseau du Champy** : quand la recherche de frayères se transforme en inventaire des problèmes d'égouts...
- **Sécheresse, quand tu nous tiens** : un nouveau record dont on aurait préféré se passer
- **Combats juridiques**
- **Pollutions AREVA en Limousin** : vous avez dit "stériles" ?
- **AG 2017** : convocation le vendredi 24 mars 2017

# L'environnement dans la campagne présidentielle

L'année 2017 constitue en France une échéance importante avec l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai et les élections législatives des 11 et 18 juin. Dans un tel contexte électoral, il est important pour le mouvement associatif de défense de l'environnement, de connaître les positions des différents candidats et de leurs partis vis-à-vis de l'écologie. Nous en resterons aux enjeux de l'élection présidentielle en effectuant tout d'abord un rapide bilan du présent quinquennat en matière de politique environnementale ; puis en présentant la perception des problèmes environnementaux par les candidats et leurs partis ; pour finir par le constat de la nécessité de ne compter que sur nos propres forces de la société civile pour faire avancer la cause environnementale.

## 1 – Un bilan environnemental plutôt ternes

Nous ne reprendrons pas toutes les promesses annoncées en matière de défense de l'environnement par le présent gouvernement, et nous en resterons à l'analyse de trois dossiers emblématiques : la transition énergétique ; le modèle agricole ; les grands projets inutiles.

### La transition énergétique

N.Sarkozy avait créé le Grenelle de l'environnement en juillet 2007, F.Hollande a poursuivi avec la conférence environnementale lancée en septembre 2012. Le principal aboutissement de ce lent processus a été la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (encore un oxymore !). Cette loi (comme celle ensuite sur la biodiversité) a eu beaucoup de mal à aboutir en août 2015. La question du nucléaire a été au centre des débats. On ne peut pas en effet proposer de développer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global sans toucher

à la part du nucléaire. La loi sur la transition énergétique proposait un compromis à l'horizon 2030 de 40% de renouvelables et de 50% de nucléaire dès 2025, ce qui signifiait l'arrêt de 20 réacteurs dès l'atteinte de leurs 40 années de fonctionnement. Cette option a rencontré une très forte opposition de la part d'EDF qui propose au contraire de prolonger la durée de vie des centrales jusqu'à 60 ans. Il semblerait que l'électricien ait obtenu gain de cause puisque la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2018-2023 fait l'impasse sur la baisse de la part du nucléaire.

Ce choix du nucléaire contre les énergies renouvelables n'est pas légitime d'un point de vue économique :

- L'ADEME a montré dans sa dernière étude qu'un système à 100% d'énergies renouvelables à coûts décroissants reviendrait moins cher au contribuable que la poursuite du nucléaire qui se fait à coûts croissants. Pourquoi continuer à promouvoir une filière dangereuse, non maîtrisée à long terme et qui n'est même pas rentable ?

- La promesse de campagne de fermer la centrale de Fessenheim ne sera pas tenue. Il faudrait souhaiter ici qu'un accident ne se produise pas quand on voit aujourd'hui la facture de Fukushima estimée à 170 milliards d'€, et ce n'est pas fini !

- De façon générale, l'énergie nucléaire est enfin reconnue comme très risquée économiquement. Le Monde analyse ainsi les mésaventures nucléaires du géant nippon Toshiba : « chantiers internationaux hasardeux, inflation des coûts, doutes sur le démantèlement, factures à rallonge, restructuration financière. [...] Bien sûr Toshiba est plus puissant et riche qu'Areva. Il ne s'effondrera pas du jour au lendemain et

possède encore de belles activités notamment dans l'électronique et les ascenseurs.

Mais comme le français, il envoie un signal clair à la communauté des affaires : restez à l'écart du nucléaire. » (Le Monde, 25/01/2017).

De la même façon, en matière de fiscalité verte, le quinquennat aura été une suite de déceptions. La décision la plus affligeante a été l'abandon de l'écotaxe poids lourds en octobre 2014, suite à la révolte des « bonnets rouges ». Cette reculade a coûté plus d'1 milliard € au contribuable, mais surtout a constitué un renoncement coupable à promouvoir des instruments efficaces d'application du principe pollueur payeur. La Cour des Comptes dans son dernier rapport dénonce un échec de politique publique aux conséquences durables : « Coûteux pour les finances publiques et dommageable pour la cohérence de la politique des transports et son financement, l'abandon de l'écotaxe constitue un gâchis. »

Et que dire, après avoir accueilli la COP21, de la frilosité du gouvernement à augmenter un taux bien trop faible de la taxe carbone. De plus, à la veille de la COP22 à Marrakech, le gouvernement a même renoncé à imposer un prix plancher pour le CO2 émis par nos dernières centrales à charbon !

## **Le modèle agricole**

Le bilan n'est pas plus brillant que pour l'énergie. On se contentera de mettre en avant le dossier des pesticides qui là encore est emblématique d'une absence de courage politique et de sensibilité à l'égard de la protection de l'environnement.

Après le Grenelle de l'environnement, la France avait annoncé en 2008 dans son plan écophyto, un objectif de division par deux de l'usage des pesticides d'ici à 2018. On est très loin d'atteindre cet objectif puisque l'utilisation de pesticides ne cesse d'augmenter en France depuis 2008. Le gouvernement vient de reprendre cet objectif de division par deux mais le repousse à 2025 !

Du côté des abeilles, la loi sur la biodiversité du 24 juillet 2016 interdit l'usage des néonicotinoïdes au 1er septembre 2018, contrairement au projet de loi qui stipulait le

1er janvier 2017. Encore une preuve de la force du lobby agricole. De plus, la loi ne garantit pas pour autant que des produits de substitution tout aussi dangereux pour les abeilles n'arrivent pas sur le marché. Les multinationales de la chimie ont déjà leur solution de rechange. Le modèle agricole productiviste a encore de beaux jours devant lui.

On pourrait aussi continuer avec des dossiers plus en prise avec la réalité limousine qui ne soulèvent pas d'opposition de la part de l'administration : élevage industriel du type ferme des 1000 veaux sur le territoire d'un PNR et récemment adoubé par le Premier Ministre; dépôts de déchets radioactifs sur le Plateau de Millevaches ; exploitation forestière à court terme sans envisager les enjeux climatiques à plus long terme...

## **Les grands projets inutiles**

Le quinquennat va s'achever avec trois dossiers non réglés de grands projets inutiles : Notre-Dame-des-Landes, Lyon-Turin, Cigéo.

L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et le tunnel Lyon-Turin (Notre Dame des Alpes), constituent des exemples d'investissements correspondant à des possibilités d'utilisation de capitaux disponibles. On ne se pose pas de questions sur l'utilité sociale des projets ou sur leurs conséquences (économiques, sociales, environnementales).

Leur justification est avant tout financière. Quand leur utilité n'apparaît pas de façon évidente, il est fait appel à des « experts » qui peuvent détourner le calcul économique pour rendre rentables des projets qui de toute évidence ne le sont pas. Dans le projet Lyon-Turin, la Cour des Comptes a déploré que « la valeur actualisée nette économique est négative dans tous les scénarios envisagés [...] d'autres solutions alternatives moins coûteuses ont été écartées sans avoir été explorées de façon approfondie ».

En dépit de cela, le Parlement français vient de voter en faveur de ce projet

pharaonique : 12 ans de travaux, 57 km de tunnel et d'un coût de 26 milliards € dépensés en toute inutilité et sans se demander ce que l'on aurait pu faire de plus utile avec une telle somme.

On pourrait présenter le même type d'analyse pour l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes dont le calcul de rentabilité présenté par ses partisans ne tient pas. A l'inverse, l'alternative d'une modernisation de l'aéroport actuel est tout à fait crédible. Pour le projet Cigéo d'enfouissement des déchets hautement radioactifs à Bure, nous renvoyons à la magistrale démonstration de la conférence de citoyens menée en 2013 : il est urgent d'attendre !

## **2 - L'environnement dans la campagne présidentielle**

Il y eut d'abord les primaires de la droite et du centre. Il faut bien reconnaître que l'environnement a été le grand absent des débats. Quant au programme du vainqueur de la primaire, il y est fait état d'une relance du nucléaire, d'une relance de la recherche sur les OGM et les gaz de schiste, d'un abandon du principe de précaution, d'un arrêt du subventionnement des énergies renouvelables... On se demande dans quel monde vivent ces gens-là et s'ils sont conscients des problèmes qui les entourent.

Il y eut ensuite les primaires à gauche. Le premier enseignement est l'éclatement de la gauche avec d'un côté des sociaux démocrates libéraux, et de l'autre des frondeurs. Leur vision de la question environnementale est bien sûr radicalement divergente. Les premiers jouent la continuité, c'est-à-dire l'ignorance des problèmes, les autres essaient de remettre la question environnementale au cœur de leur programme.

Au-delà des différences profondes dans les modalités de mise en place d'une politique environnementale, la ligne de clivage entre tous ces candidats et leurs partis reste leur courage face à l'accusation de manque de réalisme de leurs propositions. Nous voudrions donc ici revenir sur la récente présentation des

scénarios Négawatt pour montrer que cet argument du coût des projets pour justifier que l'on ne peut rien faire ne tient pas (« l'environnement, ça suffit »).

La première bonne nouvelle du scénario Négawatt est que la consommation d'énergie est orientée à la baisse de façon structurelle. Les objectifs 2050 seront donc plus faciles à atteindre que dans les scénarios précédents qui tablaient sur une augmentation de la consommation énergétique. Pour atteindre ses objectifs de réduction de 50% de la consommation d'ici 2050, Négawatt propose toujours ses trois mêmes piliers : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

La deuxième bonne nouvelle est que le 100% renouvelables est possible dès 2050, ce qu'avait également démontré l'ADEME dans son étude de 2015. Le dernier réacteur nucléaire pourrait être arrêté en 2035. En 2050, la France devient neutre en carbone (zéro émissions nettes) grâce à un couplage entre la politique énergétique et la politique agricole et forestière. L'agriculture fournit des ressources renouvelables, des puits de carbone et réduit ses rejets de gaz à effet de serre. On retrouve le tryptique Négawatt appliqué à l'agriculture : sobriété dans la consommation (par exemple de viande), efficacité dans la production, utilisation et production de ressources renouvelables.

Le scénario repose également sur la conversion de l'industrie à l'économie circulaire : écoconception des produits, réparation, remise en état, recyclage...

Au final, le scénario Négawatt apporte de multiples bénéfices sociaux : amélioration de l'environnement et de la santé humaine ; création nette d'emplois de l'ordre de 400 000 d'ici 2030 ; augmentation de la résilience de la société française face à des chocs externes ; diminution de la précarité énergétique... Les candidats

à la présidentielle sont-ils prêts à se lancer véritablement dans ce scénario ? Il y a urgence.

### 3 – Le temps presse

La question de fond est de savoir si l'on peut véritablement avoir confiance dans la classe politique pour imaginer le nouveau projet de société dont on a urgemment besoin. La raison profonde de la destruction systématique des biens communs environnementaux est la logique de fonctionnement de notre système économique reposant sur la recherche de la performance maximale à tout prix et sur la guerre de tous contre tous. Dans ces conditions, il ne sert à rien de chercher à préserver les biens communs naturels si on ne touche pas à la logique de fonctionnement même du système qui est à l'origine de leur destruction. L'un des exemples les plus emblématiques de la crise écologique actuelle et de notre incapacité à la juguler est, bien sûr, le réchauffement climatique.

Devant une telle impasse, beaucoup sont tentés de baisser les bras. Voilà pourquoi une alternative, un nouveau projet porteur d'espoir est absolument nécessaire. Le commun pourrait être au centre d'une telle stratégie. Cela est déjà le cas chez tous les mouvements contestataires altermondialistes, anticapitalistes, décroissants, écologistes...qui se battent contre la privatisation généralisée de la planète mais également contre l'extension du marché à toutes les sphères de la société. L'histoire montre en effet que les marchés et autres forces d'enclosures sont infatigables dans leurs efforts pour détruire les communs.

Ce dont on a le plus besoin aujourd'hui est un réveil des consciences face à l'urgence de la situation et face au déni des problèmes de la part des élites politiques. Il semblerait que ce mouvement émerge autour de l'intégration de trois éléments de réussite indispensables : des campagnes fortes de dénonciation des excès du productivisme ; des analyses de chaînes de responsabilité permettant de proposer des leviers de

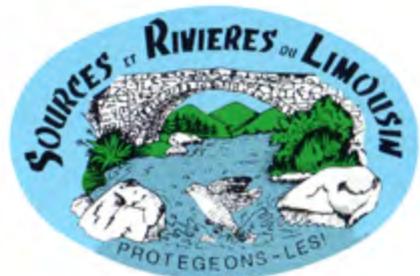
changement ; des expérimentations d'alternatives à des fins d'exemplarité.

Pour finir, il faut comprendre qu'au-delà de ce contre-pouvoir prometteur de la société civile pour inverser un rapport de forces en faveur de la protection des communs, nous avons besoin de définir collectivement un nouveau projet de société. En effet, si on veut éviter le saccage de la planète, il va falloir réduire la voilure et se poser la question de la remise en cause de la croissance économique et de la croyance dans un progrès illimité grâce à la science et à la technique. Or, l'alternative existe dans un modèle de décroissance et nous avons largement les moyens de mener à bien la transition vers lui. C'est une question de courage politique.

La société civile, face à l'incurie des responsables politiques doit se persuader de ne compter que sur elle-même pour produire du changement et s'ériger en contre-pouvoir efficace.

La gouvernance des communs au XXIème siècle reste à inventer. Si on ne construit pas, à partir de la société civile, un rapport de forces pour faire évoluer les logiques dominantes économiques et politiques, il est à craindre que l'on ne pourra pas empêcher la catastrophe annoncée.

**Jean-Jacques GOUGUET**  
Président de SRL



1986 - 2017

# Commission Terrain : ruisseau du Champy

## Quand la recherche de frayères se transforme en inventaire des problèmes d'égouts...

Depuis 2015, la commission terrain a intensifié ses activités de terrain.

Jusqu'à présent, nous ne nous étions pas vraiment penchés sur les problèmes spécifiques des zones urbanisées.

Les travaux prévus par la ville de Limoges et l'Agglomération concernant le lac d'Uzurat et le projet de réhabilitation de la rivière Aurence, nous ont amenés à nous interroger : cette rivière était-elle y a quelques décennies extraordinaire, à quoi tient-il qu'elle le redevienne ?

Depuis 2016, les bénévoles de l'association ont entrepris un gros travail d'arpentage du linéaire de cette rivière, comme de ses affluents. Ce travail a déjà produit l'ouverture de plusieurs dossiers, en lien avec les collectivités concernées (décharges sauvages, assainissements polluants, etc.).

Pour illustrer notre travail d'exploration, nous avons choisi le cas significatif du ruisseau du Champy, affluent de l'Aurence, jusqu'au Moulin Rabaud (voir carte).

### **1- Des milieux propices à la reproduction des truites : fermés !**

C'était la période du frai, nous espérions surprendre Dame Fario sur un lit de graviers... Pendant quelques centaines de mètres, nous avons longé un cours d'eau aux profils variés, des courants, des calmes plus profonds, les caches pour poissons de toutes tailles ne manquaient pas ; nous n'en avons pourtant fait fuir aucun.

Nous sommes arrivés au Moulin de Mas Blanc. Là, un barrage sur le cours d'eau, ancien, mais remaçoné, tout à fait infranchissable par une truite avec le niveau d'eau moyen du moment (point 1 sur la carte). Il nous a paru cependant assez facilement aménageable par sa sortie de trop plein.

Voilà un premier point noir à régler !

Au-dessus, l'inévitable portion de calme, un peu profonde et plus ou moins envasée. Et puis, nous sommes arrivés sur une zone magnifique, un radier de plusieurs dizaines de mètres de long, sur la largeur du ruisseau, de quoi permettre le frai de dizaines de truites. Nous n'en vîmes encore aucune... Plus haut encore d'autres secteurs propices, mais plus petits.

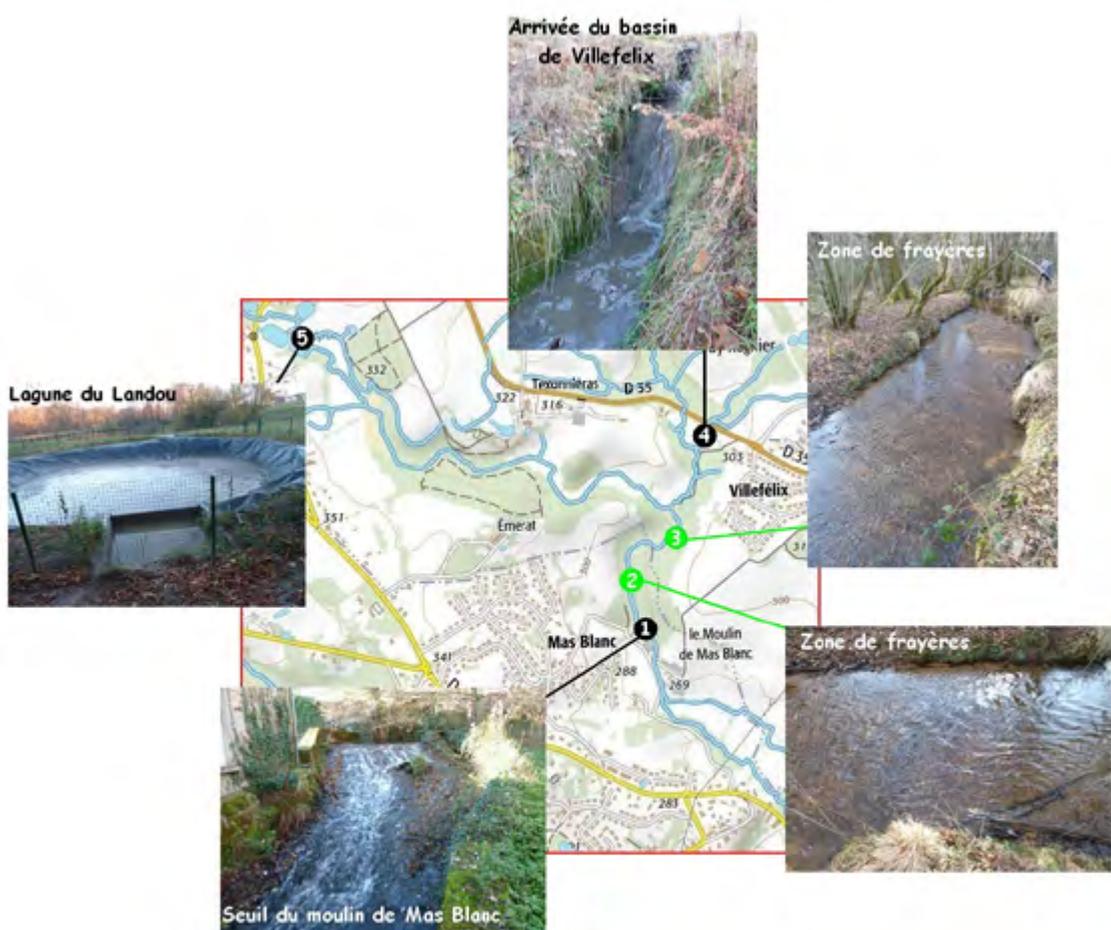
La granulométrie de ces zones étant adéquate (points 2 et 3 de la carte), tout ce secteur du Champy est une richesse rarissime quant à la reproduction des truites (le colmatage des frayères étant un problème récurrent dans notre région). Ce secteur semble pourtant fermé aux truites, du seul fait d'un unique seuil infranchissable.

Un aménagement du seuil en aval, et l'affaire est faite : l'accès aux frayères est assuré.

### **2- L'assainissement : énorme enjeu de qualité des ruisseaux en zone urbaine**

Après la bifurcation sur le ruisseau de l'Ane, nous avons constaté une dégradation visuelle et olfactive (envasement, turbidité, odeur fétide). L'origine semble en être la buse qui provient du bassin de rétention des eaux pluviales de Villefélix (point 4 sur la carte), un peu avant la route de l'hippodrome (D35). Un filet d'eau grisâtre s'en écoulait. Nous avons jeté un œil dans ce bassin, vide bien que très marécageux, avec quelques roseaux... et une bonne odeur... d'égout tout à fait anormale concernant un bassin d'eau pluviale !

En faisant le tour, nous en avons trouvé l'origine : une buse du réseau d'assainissement alimente le bassin en jus d'égout (plus ou moins liquides...) ! Comme le système est grand ouvert (!), tout ce qui arrive là-dedans repart directement dans le ruisseau de l'Ane, et constitue des déversements qui n'ont rien de suintements (vraisemblablement plusieurs litres par seconde, alors que le jour de cette découverte il n'avait pas plu depuis



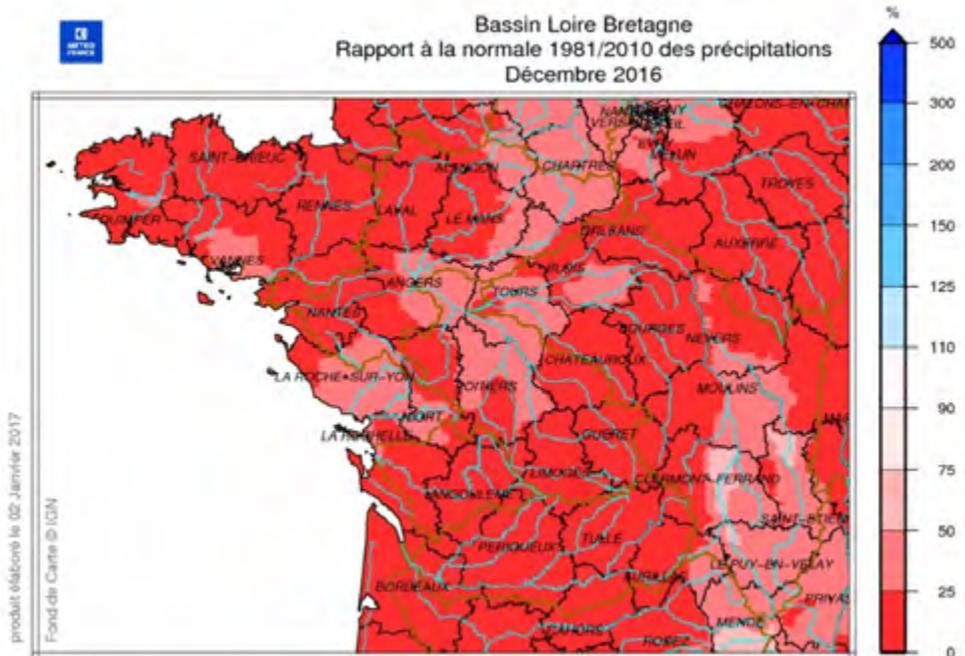
des semaines). Cette situation transformant le ruisseau de Champy à cet endroit en véritable collecteur d'égout. Voici un second point noir à régler (en terme de qualité de l'eau cette fois) ! L'enjeu pour l'Aurence et ses affluents (sans lesquels elle n'est rien!) sera de régler les problèmes d'assainissement, nombreux et variés, qui se répartissent sur tout le linéaire (lagune de Chaptelat, multiples arrivées de buses du réseau d'assainissement de la ZI Nord, traversée de Limoges, arrivée directe de tout à l'égout en rive droite à Aix-sur-Vienne, lagunes du Landou sur le Champy - point 5 sur la carte -, bassin de rétention de Villefelix sur le ruisseau de l'Ane, sans compter ceux qui ont échappé à notre vigilance !).

L'ensemble de ces constatations va amener SRL à questionner les communes concernées sur l'effectivité de la séparation permanente entre eaux pluviales et eaux usées et sur le bon fonctionnement de leurs installations d'assainissement.

L'assainissement est un sacré défi à relever pour parvenir au bon état écologique de l'Aurence. Le seul réaménagement du plan d'eau d'Uzurat sera en tout état de cause tout à fait insuffisant pour y parvenir.

*Participant à ces suivis : Marcel, Christian, Patrick, Alain, José, Gilles, Richard et Ludovic*

# Sécheresse, quand tu nous tiens : un nouveau record dont on aurait préféré se passer !



Depuis quelques décennies d'intensification des prélèvements agricoles mais aussi industriels et domestiques, à quoi s'ajoutent l'effet des changements climatiques, il est devenu relativement habituel d'observer des assèchements nombreux de cours d'eau en fin d'été et automne, y compris en Limousin, une période traditionnellement sèche.

Ces terres limousines battues par les vents d'Ouest et aux sols tantôt drainants, tantôt marécageux étaient pourtant réputées jusque-là pour être plutôt dotées d'un « vert louché » toute l'année, une couleur propre aux régions bien arrosées. Les étés 2003 et 2011 particulièrement secs et chauds avaient déjà rappelé à nos anciens l'épisode de la sécheresse de 1976.

Mais, depuis deux ans, avec l'hiver 2015-2016 puis l'hiver 2016-2017 qui se termine, c'est un tout autre scénario auquel nous avons dû assister,

impuissants. Ainsi, fut observé un phénomène climatique encore plus surprenant et aussi plus inquiétant pour notre région non dotée de nappes phréatiques d'ampleur : une sécheresse hivernale très forte après une sécheresse estivale déjà marquée. C'est une situation totalement inédite pour le Limousin depuis le début des enregistrements météorologiques et hydrologiques.

Habituellement, la période sèche se termine en novembre et nos ruisseaux et cours d'eau reprennent alors vie, souvent même en envahissant les prairies voisines. Mais rien de tout cela n'a eu lieu cette année !

Et cette situation climatique exceptionnelle a eu une incidence très forte sur les cours d'eau. Nombreux observateurs et pêcheurs tel Paul Duchez, le président de la fédération

de pêche de la Haute-Vienne, disent « *n'avoir jamais vu ça en 60 ans* ».

A l'échelle du pays, le mois de décembre 2016 fut le plus sec jamais enregistré devant le même mois des années 2015 et 1971.

En Limousin, rien que pour décembre



2016, généralement un mois bien arrosé, l'ensemble de l'ex-région est en dessous de 25 % du niveau des précipitations normales mensuelles.

Sur les 6 derniers mois, de juillet à décembre 2016, le niveau des précipitations limousines atteint un niveau qualifié de « très sec » à « extrêmement sec » par Météo France, les deux niveaux les plus bas existants sur l'échelle de représentation de l'indice. Et cette situation s'est maintenue en janvier et février 2017, mais heureusement fut enfin stoppée par les pluies de fin février - début mars.

Dans la situation des deux dernières années, nous cumulons les trois types de sécheresse : "météorologique", "agricole" (déficit en eau des sols superficiels) et "hydrologique" (déficit en eau des cours d'eau).

Celle qui nous préoccupe le plus est bien sûr celle des cours d'eau et des nappes, tant elle perturbe le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, et limite de nombreux usages de l'eau.

Les fontaines et sources ont ainsi atteint des débits jamais observés en plein cœur de l'hiver limousin.

En-dehors des problèmes que cette

sécheresse est susceptible de poser aux gestionnaires de l'eau avec le non rechargement des nappes et des retenues et aux producteurs d'énergie (faudrait-il arrêter la centrale de Civaux ?), il est important de signaler de surcroît un probable renforcement des niveaux de pollution des cours d'eau.

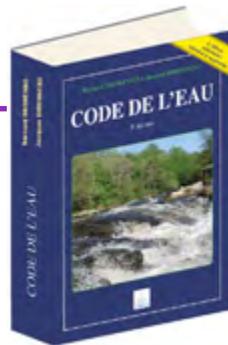
En effet, l'hiver, période de hautes eaux, permet d'évacuer facilement par dilution bon nombre de pollutions organiques, chimiques et minérales qui passent ainsi quasi inaperçues dans le flot bouillonnant des « eaux excédentaires ». C'est ainsi que les représentants de la profession agricole qualifient souvent ces hautes eaux hivernales, cherchant ainsi à justifier ici ou là, mais surtout plus à l'Ouest du Limousin, de nouvelles bassines pour l'irrigation du maïs qu'il faut remplir en hiver.

Pourtant, ce phénomène de dilution des pollutions très important permet à nos écosystèmes aquatiques et aux espèces de nos cours d'eau de ne pas trop souffrir de toute la charge polluante que nous leur faisons subir, et aussi de récupérer un peu ou de se reproduire en hiver grâce à des eaux abondantes et bien oxygénées.

Mais avec de tels étiages sévères et prolongés tels ceux observés en 2015 et 2016, cette dilution n'existe pas et les pollutions frappent de plein fouet les espèces aquatiques, dont les abris et voies de retraites sont plus que limités par une ligne d'eau très basse. Et l'on ne parle pas de la circulation des poissons migrateurs qui fut fortement compromise, et donc aussi leur reproduction.

A défaut d'autre chose, espérons que cette nouvelle donne climatique pour la ressource en eau pousse les acteurs et usagers de l'eau à être encore plus volontaires et de plus en plus respectueux pour limiter efficacement les pollutions chroniques ou diffuses, supprimer les pollutions ponctuelles encore trop fréquentes et économiser plus sur les divers usages quantitatifs de cette eau devenue de plus en plus rare.

V. Magnet



## Dossiers contentieux

SRL gère actuellement 31 dossiers contentieux répartis comme suit :

- 8 dossiers devant le Tribunal Administratif de Limoges,
- 1 dossier devant la Cour Administrative d'Appel de Paris,
- 1 plainte à la Commission européenne
- 11 dossiers devant le juge civil
- 12 dossiers devant les juridictions judiciaires

Ces dossiers sont répartis sur l'ensemble du Limousin et concernent des pollutions et atteintes aux milieux liés à diverses activités (foresterie industrielle, étangs, agriculture intensive, industries, hydroélectricité, aménagements routiers, atteintes aux espèces sauvages, etc.)

L'objectif de SRL est à chaque fois le même : préserver l'État de droit face à certaines décisions administratives illégales ou au non-respect des prescriptions environnementales imposées aux projets (mesures de prévention et mesures compensatoires), et faire sanctionner les atteintes à l'environnement à la hauteur de l'enjeu sociétal que constitue la protection de l'environnement. Un bilan détaillé sera présenté au cours de l'AG 2017.

## Une plainte à l'Europe pour dénoncer la gestion quantitative de l'eau sur le bassin Adour-Garonne

Sources et Rivières du Limousin, Nature Environnement 17 et FNE Midi-Pyrénées se sont associées à la fédération nationale France Nature Environnement dans une action commune contre le protocole d'accord signé entre l'Etat français et les Chambres d'Agriculture Aquitaine, Poitou-Charente et Midi-Pyrénées.

Ce protocole constitue depuis 2011 la matrice des décisions publiques en matière de définition des volumes prélevables pour l'agriculture et de gestion de crises en cas de sécheresses.

Pour les associations, ce protocole est contraire à plusieurs dispositions de la Directive Cadre sur l'eau (texte européen de 2000) notamment concernant les obligations de maintien des débits minimum des cours d'eau. Ce protocole a pour effet d'accentuer les phénomènes d'étiage, dans une logique de fuite en avant des industries agricoles irrigantes, au détriment de la gestion globale de nos cours d'eau, mais aussi au détriment des pratiques agricoles extensives. La plainte, adressée le 14 octobre 2016, a été enregistrée en janvier 2017.



# Pollutions AREVA en Limousin

## Vous avez dit «stériles» ?

Conséquence directe des actions de SRL depuis 1999, le Ministère de l'environnement a imposé en 2009 à la société AREVA de recenser les matériaux miniers radioactifs disséminés dans l'environnement pendant les années d'exploitation de l'uranium en Limousin.

AREVA a publié à partir de 2012 des cartes de recensement de ce que la société minière nomme un peu vite des "stériles".

Ces recensements font apparaître plusieurs cas d'exposition anormales du public à la radioactivité, et depuis 2013 l'Etat (maintenu sous pression par la société civile) impose à AREVA la dépollution de ces sites.

La DREAL publie aujourd'hui sur son site internet ces informations (il faut bien chercher mais l'information existe...) :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-sites-miniers-steriles-bilans-de-a975.html>

AREVA accompagne chaque recensement de déchets abandonnés d'une plaquette (par communes), qui contient un certain nombre de déformations de la réalité, dans l'espoir de minimiser les problèmes et de faire passer inaperçue l'ampleur des pollutions révélées.

Une petite mise au point s'impose.

### Les "stériles" sont des déchets radioactifs

Au titre de l'article L541-1-1 du code de l'environnement, "**les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée**". Les stériles sont les produits de l'extraction minière. Ils contiennent une radioactivité

importante, qui n'est pas présente à l'état naturel à la surface.

### Ces déchets radioactifs sont dangereux

Les teneurs en radioactivité de ces matériaux générés par l'activité minière dépassent les teneurs naturelles en radioactivité des roches limousines de surface. A tel point que certains d'entre eux ont des teneurs proches de celles du minerai d'uranium (comme à Darnets) !

L'article R1333-89 du code de santé publique est clair : "*le responsable d'une activité professionnelle, passée ou ancienne, à l'origine d'un cas d'exposition durable de personnes à des rayonnements ionisants, est tenu de procéder à un assainissement du site selon des modalités arrêtées par le préfet.*"

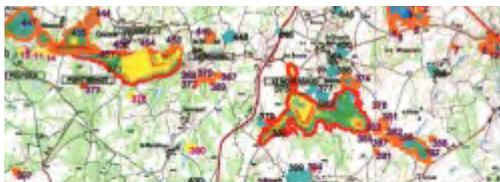
C'est sur ce fondement que la société AREVA doit aujourd'hui dépolluer les sites limousins de réemploi de "stériles miniers" dangereux.

### Ces déchets doivent être stockés dans des centres appropriés, et non abandonnés dans les anciennes mines !

SRL se bat pour que l'Etat impose à AREVA la dépollution de tous les sites sur lesquels du réemploi de stériles de sélectivité a été découvert.

SRL se bat également pour que la société AREVA stocke les matériaux issus de ces dépollutions dans des centres de stockage de déchets radioactifs adaptés.

C'est pour cette raison que SRL conteste devant le Tribunal Administratif les autorisations d'entreposage sur des anciennes mines comme au Longy en Corrèze ou au Vignaud en Creuse.



Recensement des stériles  
miniers uranifères



**L'assemblée générale 2017 de SRL**  
est convoquée le  
**vendredi 24 mars 2017**  
**A partir de 18 h 30**

au Centre Nature La Loutre  
L'Echo, 87430 VERNEUIL SUR VIENNE  
*suivie d'un casse-croûte improvisé*

**Ordre du jour**

- Rapport moral du Président
- Présentation et validation des comptes 2016 et du budget 2017
- Présentation du bilan d'activités
- Election et questions diverses



**Adhésion 2017 : en ligne c'est plus simple !**

<http://www.sources-rivieres.org>